

Rennes, le 7 mars 2013

**LETTRE OUVERTE à Monsieur Jean-Louis TOURENNE,
Président du Conseil Général**

Monsieur le Président,

L'intersyndicale SUD-CFDT soutient depuis fin 2012 l'ASE du CDAS de Redon sur leur demande du maintien de la compensation des temps partiels en secrétariat (0,4 ETP) sinon sa pérennisation. Après des courriers restés sans réponse, une délégation d'agents a profité de la cérémonie des vœux pour vous sensibiliser. Vous avez alors proposé de venir les rencontrer au CDAS, ce qui laissait espérer la possibilité d'un dialogue.

INFANTILISATION ET CULPABILISATION

Le 7 février, vous êtes bien venu, mais pas seul : vous accompagniez Mme Huon (Vice-présidente en charge des personnels), M. Pichot (élu du canton de Pipriac), M. Guérin (élu du canton de Redon), Mme Bouc (conseiller politique) M. Gillouard (DGA pôle territoire), M. Debroize (directeur de l'agence de Redon), Mme Bigot (responsable vie sociale), M. Michel (responsable du CDAS). Cette armada n'était pas déployée pour n'entendre que la demande d'un mi-temps en secrétariat !

Si la rencontre a débuté dans un climat propice aux échanges, cela n'a pas duré ! Dès que la question du management a été abordée dans la déclaration commune de l'équipe ASE, le dialogue a tourné court. Vous avez réaffirmé votre soutien sans faille aux méthodes managériales de la hiérarchie, reprochant aux agents (renouvelés depuis pour moitié !) l'histoire du CDAS de Redon, les stigmatisant par rapport aux autres CDAS, les accusant d'attitudes infantiles face à leur responsable, les culpabilisant en leur demandant de respecter l'usager contribuable qui les paie...

MISE AU PAS ET INTIMIDATION

Vous n'avez donc accordé aucune valeur à la parole des agents sur le fond de leurs difficultés. Aujourd'hui, en ces temps de rigueur budgétaire, le management par les coûts fait des dégâts sur les agents et sur la qualité et le sens de ce qu'ils produisent. Nous dénonçons cette gestion qui, par ailleurs, exige plus que jamais des fonctionnaires dociles. Vous l'avez bien fait comprendre à votre auditoire et au collègue qui a fait lecture de la déclaration commune : « vous ne me demandez pas de couper les têtes au niveau des cadres... mais pourquoi pas celles de ceux qui n'obéissent pas. »...

Quel est votre message ? Pour certains « chefs », n'est-ce pas la porte ouverte à tous les abus de pouvoir ? Pour les agents qui « osent » s'exprimer, protester, lancer des alertes, seront-ils ostracisés ? Quelle est la place au dialogue social ? On peut vraiment se demander si cette volonté de « museler » ne devient pas l'ultime « menace » pour dire à des agents qui connaissent leur sujet, et qui veulent vous faire part de leur réalité, de ne pas trop parler...

Dans le contexte social et l'état de souffrance au travail actuels (cf. enquête sur la qualité de vie au travail), il n'est pas de l'intérêt de l'Administration (qui dit « assumer le mode de management ») ni de l'exécutif, de rajouter de la souffrance à ses fonctionnaires en leur infligeant en plus des sanctions disciplinaires !...

INDIGNONS-NOUS !

Chaque fonctionnaire a postulé avec l'idée de l'engagement pour une mission : sa noble tâche, c'est d'être au service de cette mission avant de l'être au service de l'Administration.

Les agents qui assurent un service public, sont-ils là pour remplir cette mission sans état d'âme, ou ont-ils un droit de regard, d'expression, sur la nature du service qu'on veut leur faire remplir ? Ont-ils droit à des conditions de travail correctes ?

Alors qu'elles n'ont de cesse, ces derniers temps, de vous alerter sur les difficultés des agents à exercer leurs missions et sur les pressions managériales subies dans plusieurs services du Conseil général, nos organisations syndicales ont pris acte de l'intransigeance de votre positionnement envers vos agents.

Au-delà, qu'en est-il de la proposition de M. Guérin d'étudier des situations précises pour éclairer la problématique du CDAS, de celle de Mme Huon pour favoriser les échanges collectifs et de celles que vous avez demandées à M. Michel pour reprendre une communication ?

Par ailleurs, nos inquiétudes se sont renforcées et l'intersyndicale vous alerte sur ces multiples situations de tension qui ne sont pas spécifiques au CDAS de Redon. Elles illustrent une situation dégradée dans les services du département, notamment dans ceux pilotés par le pôle territoire.

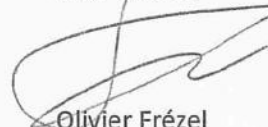
Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SUD



Sandrine Desbordes

Pour la CFDT



Olivier Frézel

Syndicat SUD Départementaux 35

Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 39 81 ou 82 Fax : 02 99 02 39 91 e-mail : sud-departementaux@cg35.fr

Section CFDT des Départementaux 35

Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 21 96 ou 86 Fax : 02 99 02 21 90 e-mail : cfdt-departementaux35@cg35.fr